



Entraîneur/Coordonnateur :

Jean Manuel LEPROVOST (C.T.N Volley-Ball)

06.70.25.20.23.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

creps
Hauts-de-France



OBJECTIF : Le pôle espoirs est une structure fédérale sous la responsabilité de la Ligue des Hauts-de-France de Volley-ball. Basé sur le CREPS des Hauts-de-France à Wattignies depuis 1983, sa mission principale est d'accompagner des jeunes de 13 à 17 ans vers l'accomplissement de leur triple projet :

Projet sportif : atteindre son meilleur niveau possible

Projet scolaire : réussir le mieux possible ses études collège/lycée à la hauteur de ses capacités

Projet personnel : apprendre à s'épanouir dans un collectif et devenir un jeune adulte responsable, solidaire et autonome

ACCUEIL

SCOLARITE : - Internat au :



Adresse : 11, rue de l'Yser - 59139 Wattignies

Site : <https://www.creps-wattignies.fr/>

Accueil possible en classe de 4^{ème}, 3^{ème}, 2nd, 1^{ère} et *Terminale*.

Préparation au brevet des collèges, au baccalauréat général, ainsi qu'à certaines filières professionnelles.

Principalement dans l'un des établissements suivants :

- Collège **VOLTAIRE**

135 rue Voltaire – 59139 Wattignies. Tél
: 03.20.96.32.92.

- Lycée **MARGUERITE DE FLANDRE** (Général et techno STMG) 4 rue du Maréchal
Leclerc – 59147 Gondcourt. Tél. 03.88.21.22.30

- Lycée Professionnel – **LES HAUTS DE FLANDRE** (Techno/Pro/3^{ème} prépa
métiers) Avenue Jude Blanckaert – 59113 Seclin Tel : 03.20.16.05.50.

POLE ESPOIRS - 6 à 7 entraînements par semaine,
- lien et donc une activité en club obligatoire le vendredi soir et les week-ends,
- Suivi médical.

CONDITIONS - Être retenu après les épreuves de sélection.
- Avoir un dossier scolaire satisfaisant.

COÛT DE LA PENSION

Exercice 2026/2027 (sous réserve de modifications de tarifs en conseil d'administration).

Le CREPS des Hauts-de-France établit les factures des pensions directement auprès des structures supports (fédération, ligue/comité ou club).

Il appartient aux parents et/ou sportifs de se rapprocher des responsables de structures d'entraînement pour de plus amples renseignements quant aux modalités de paiement et d'éventuelles prises en charge.

➤ **Période du calendrier scolaire/universitaire : fin août à début juillet**

Pour les sportifs/sportives hébergé(e)s au CREPS qui libèrent leur chambre durant les petites vacances scolaires (du 24 août 2025 au 04 juillet 2026)	5500,00 €
Pour les sportifs hébergés/sportives hébergées au CREPS qui demandent lors de leur inscription à conserver leur chambre tout au long de l'année scolaire (Du 24 août 2025 au 04 juillet 2026)	6600,00 €
Pour les universitaires logés en chambre universitaire à proximité du CREPS dans le cadre d'un accord passé avec le CROUS de Lille (du 01 ^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026)	7830,00 €
<i>POUR LES ½ PENSIONNAIRES</i>	3400,00 €
<i>POUR LES EXTERNES</i>	1180,00 €
<i>TRANSPORT (Seuls les lycéens sont concernés)</i>	650,00 €
<i>TRANSPORT ABONNEMENT 4/25 ANS 10 MOIS (Seuls les post-bac majeurs sont concernés)</i>	278,10 €

Dans le cadre de sa politique d'aide au sport de haut niveau, **le Conseil Régional des Hauts-de-France est susceptible de participer aux frais de pension et de demi-pension** des athlètes inscrits en structures fédérales (hors centre de formation de club professionnel) lors de la période du calendrier scolaire.

Ces participations se caractérisent de la manière suivante :

- 2 100,00 € par an pour les athlètes **internes, originaires de la région Hauts-de-France** ;
- 1 800,00 € par an pour les athlètes **demi-pensionnaires, originaires de la région Hauts-de-France** ;
- 900,00 € par an pour les athlètes **internes, originaires d'une autre région** ;
- 600,00 € par an pour les athlètes **demi-pensionnaires, originaires d'une autre région** ;

Ces subventions sont directement versées de la collectivité au CREPS Hauts-de-France. Celles-ci sont prises en compte par le CREPS lors des facturations trimestrielles faites à la Ligue. Dans ce cadre, aucune démarche n'est donc à entreprendre par les athlètes/parents.

A ces frais de pension, viennent s'ajouter à la charge des familles :

- **460 euros** par an et par athlète pour l'adhésion, les frais de dossier et l'accompagnement de l'athlète en Ostéopathie / kinésithérapie du sport.
- **300 euros** par an et par athlète, de participation à la dotation vestimentaire aux couleurs du pôle.

Il est aussi possible de bénéficier dans certains cas d'une aide financière fédérale. A voir avec le responsable de la Détection Nationale Masculine (Philippe SALVAN).

Tous ces frais vous seront prélevés automatiquement, le 10 de chaque mois, de septembre 2025 à juin 2026, par la LRVolley HDF.

FONCTIONNEMENT DU POLE ESPOIRS

Les athlètes du Pôle espoirs doivent être licenciés à la FFVolley, le jour de la rentrée au Pôle.

COMPOSITION DU STAFF

Entraîneur/Responsable de la structure :	Jean Manuel LEPROVOST
Entraîneur adjoint :	Gaëtan CYRULIK
Préparateur Physique :	Dimitri JURE
Ostéopathe :	Olivia MARBAC

SÉLECTIONS

Tout athlète du Pôle Espoirs est tenu de participer aux sélections fédérales départementales, régionales ou nationales pour lesquelles il est convoqué.

ENTRAÎNEMENTS

A titre d'information, les horaires d'entraînement au sein du Pôle sont les suivants :

Lundi	8h à 10h	17h45 à 20h
Mardi		15h à 18h
Mercredi		15h à 18h
Jeudi	8h à 10h	17h45 à 20h
Vendredi	8h à 12h	

La charge d'entraînement est progressive et personnalisée. Des adaptations sont mises en place selon l'âge, le niveau de pratique. Le vendredi soir, les athlètes sont à la disposition de leur club.

Les **horaires d'entraînement seront peut-être amenés à changer en septembre 2026**, en fonction du réaménagement scolaire, qui se profile.

COMPÉTITIONS

La mission du Pôle Espoirs n'est pas de former une équipe d'établissement, mais d'alimenter les filières du haut niveau néanmoins la compétition reste essentielle à la formation de l'athlète comme séquence d'évaluation individuelle.

Compétition annuelle :

Un **championnat pré-national sénior** (Hauts-de-France). Les matchs se déroulent en alternance à domicile et à l'extérieur en semaine.

Compétitions ponctuelles :

Un « **interpole nord** » (comprenant les pôles de Chatenay-Malabry, Wattignies, Dinard et Strasbourg) est organisé généralement en janvier.

Un « **interpole national** » est organisé en mai/juin (comprenant les 8 Pôles Espoirs du territoire français).

SUIVI MEDICAL

Le suivi médical se fait au C.R.E.P.S., au sein du service médical. Toutes les athlètes bénéficient d'un suivi médical longitudinal obligatoire tout au long de l'année avec :

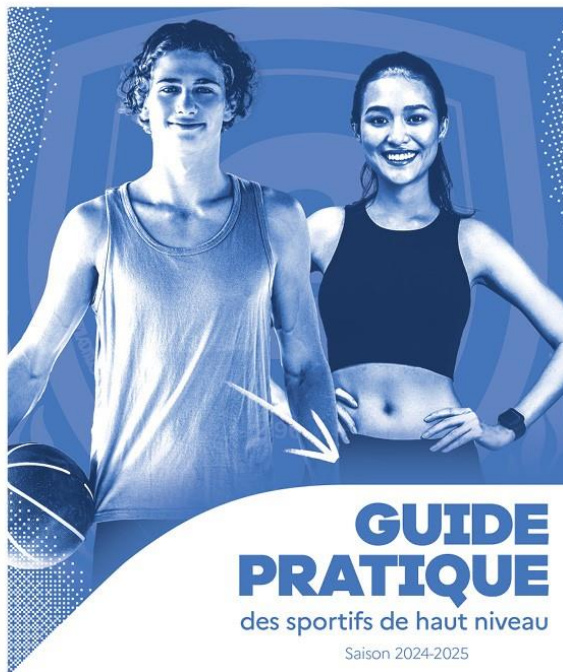
- *la présence d'une infirmière,*
- *la présence de médecins du sport,*
- *la possibilité de s'entretenir avec un diététicien,*
- *la possibilité de s'entretenir avec un psychologue,*
- *la présence de plusieurs kinésithérapeutes.*

ETUDES – SOUTIEN

Il est tout à fait envisageable d'élaborer un dispositif (organisé par le CREPS en collaboration avec le responsable de la structure) de soutien aux athlètes en difficulté scolaire. Chaque cas sera adapté quant aux besoins de l'athlète.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

« Le guide pratique des sportifs de haut-niveau » 2025/2026.



LE DÉPARTEMENT PERFORMANCE SPORTIVE

Vos contacts au quotidien

Bien vivre



Anthime BEGHIN
Adjoint en charge de l'accompagnement des structures
06 88 88 46 71



Azzedine BOUDJEMAA
Accompagnateur de vie quotidienne
06 32 57 83 48



Assistants d'Éducation (AED)
06 32 57 83 48



Bien s'entraîner



Vanessa SANESTI
Coordination des structures d'entraînement Hauts-de-France

Bien préparer l'avenir



Christine BARTKOWIAK
Référente du suivi scolaire collégés et lycées
03 20 62 08 60
07 88 56 66 39



Fabrice VALLET
Responsable du Département
06 98 24 35 06



Cécile DOURNEL
Secrétaire
03 20 62 08 43
dps@creps-wattignies.sports.gouv.fr



Florence DELERUE
Psychologue
03 20 62 08 17
(centre de santé)

INFORMATIONS PRATIQUES



Restauration

Horaires du restaurant-self

	du lundi au dimanche (jours fériés et vacances comprises)
Petit déjeuner	6h45 à 9h30
Déjeuner	11h45 à 13h45
Dîner	18h45 à 20h45

Horaires de retrait des collations

	Lundi et Jeudi*	Mercredi	Vendredi	Samedi
Toutes structures	A partir de 11h30**	A partir de 15h30	/	/
Pôle Tir, Pôle Épée	/	A partir de 15h30	/	/
ESEVALM	/	A partir de 15h30	/	12h00 à 14h00

* Les collations sont distribuées de manière individuelle le lundi et le jeudi ;

aux délégués de structure les autres jours.

** Pour les lycéens, à récupérer au bureau de la Vie Scolaire de ton établissement. Pour les collégiens, tous les jours au bureau de la Direction de la Performance Sportive.



Hébergement

Au CREPS

Horaires d'appel pour le coucher

+ En semaine : 22h00

+ Le week-end : 22h30

Conditions d'accès

+ Se munir de sa carte magnétique pour accéder à sa chambre

+ En cas de perte : 20€ facturés, pour une carte d'accès, et 10€ pour une carte de self.

Régime de sortie

(autorisation des parents au préalable - au moment de l'inscription)

+ En semaine : entre 8h00 et avant 20h00 en dehors des temps contraints (passage systématique par l'accueil pour signature)

+ Le week-end : de 8h00 à 19h00

Régime de sortie exceptionnelle

(en dehors des programmes pilotés par les responsables de structures)

+ Par les parents et par écrit au moins 48h à l'avance :

- à dps@creps-wattignies.sports.gouv.fr

- au responsable de la structure d'entraînement

+ Horaire de retour au sein des internats : 22h00 max. ou à compter de 7h00 le lendemain

+ Le WE, en cas d'urgence, prévenir les AED sur le téléphone mobile dédié.

Au CROUS

Conditions et fonctionnement

+ Se référer au règlement intérieur de la résidence Mermoz (Wattignies)

Transports

+ Ligne BUS 14 direction Les Alouettes (Marquette-Lez-Lille) : CREPS > Blum



Lingerie

Accès libre à la lingerie (sportifs logés au CROUS)

+ Mercredi : de 12h à 19h00

Accès libre à la lingerie (sportifs logés au CREPS à l'année)

+ Vendredi : de 17h à 21h30

+ Samedi et Dimanche : de 8h à 21h30

Accès sur demande auprès de l'AED ou de l'accompagnateur de vie quotidienne

+ Mercredi après-midi



Entretien

Le ménage des chambres est assuré une fois par semaine.

Pour faciliter le nettoyage :

+ Ne rien laisser au sol

+ Ne rien laisser ni sur les plans et ni sur les vasques de la salle de bain

Dans le cas contraire, le ménage de la chambre sera à la charge de l'occupant.

À chaque congé scolaire, les chambres doivent être vidées par les sportifs (hors internes à l'année).

Un état des lieux des chambres est organisé par les assistants d'éducation.



Transports

Lycée Marguerite de Flandre à Gondcourt

	Navettes CREPS	Ligne 883 (Anc en ciel) Arrêt Petite Barrière
Lundi	10h10 - CREPS >>> Lycée 17h35 - Lycée >>> CREPS	
Mardi	7h50 - CREPS >>> Lycée 12h35 - Lycée >>> CREPS	
Mercredi	7h50 - CREPS >>> Lycée 12h35 - Lycée >>> CREPS	7h45 - CREPS >>> Lycée 16h45 - Lycée >>> CREPS
Jeudi	10h10 - CREPS >>> Lycée 17h35 - Lycée >>> CREPS	
Vendredi	10h10 - CREPS >>> Lycée 16h35 - Lycée >>> CREPS 17h35 - Lycée >>> CREPS	

Lycée Les Hauts de Flandre à Seclin

L92 (Iévia) depuis le CREPS : Amét Bargues Marais - direction Centre Hospitalier (Seclin)

L92 (Iévia) depuis le lycée : Amét La Mouchonniers - direction Porte des Postes (Lille)

CREPS (navette week-end)

Dimanche soir : 19h30 - 20h30 - 21h45

Station Métro CHR Oscar Lambret >>> CREPS



Centre de santé (horaires provisoires)

Lundi au Jeudi	Vendredi
8h00 à 20h	8h00 à 17h00



Vie scolaire

Du lundi au jeudi : temps d'études (surveillées ou en autonomie)

organisés selon vos emplois du temps



Pôle Espoirs Masculin Wattignies

DOSSIER DE CANDIDATURE

Entraîneur/Responsable :

Jean Manuel LEPROVOST (C.T.N Volley-Ball)

06.70.25.20.23.

worldofmanu@yahoo.fr



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

crops
Hauts-de-France

Ligue Régionale de Volley des Hauts-de-
France, 74 rue de Beaumont 59510 HEM

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

POLE ESPOIRS MASCULIN VOLLEY-BALL

CREPS HAUTS-DE-FRANCE

Le recrutement est axé en priorité sur les athlètes nés entre **2009 et 2013**. La candidature d'un athlète né en dehors de ces années peut être néanmoins présentée et éventuellement retenue.

Le candidat et sa famille doivent considérer qu'une candidature revêt toujours un caractère volontaire et qu'à ce titre, dès la seconde, les horaires de fonctionnement du Pôle Espoirs sont prioritaires. Le choix d'autres options ne peut empiéter sur les horaires de la structure.

Dans le cas où un athlète ne respecterait pas le **contrat moral** qui le lie au pôle (hygiène de vie, rigueur, travail scolaire), il sera mis fin immédiatement à sa participation aux activités de la structure.

A la fin de chaque année scolaire, le maintien dans le Pôle Espoirs est réétudié en fonction des résultats scolaires, des progrès sportifs, de l'investissement et des motivations de chacun. En cas de non-maintien, toutes les questions administratives concernant la poursuite des études dans un autre établissement sont traitées dans le sens de l'intérêt de l'athlète.

Tout dossier de candidature doit être accompagné :

- ❶ D'une **lettre manuscrite** du candidat exposant les motivations de la demande de candidature. Ces motivations seront appréciées par la Commission d'Admission.
- ❷ Des documents remplis et signés :
 - **Demande de candidature** au Pôle espoirs volley-ball avec **photo agrafée**.
 - **Fiche de Renseignements Sportifs** du club où le candidat est licencié.
 - **Fiche de Renseignements sur la scolarité** avec l'appréciation du chef d'établissement d'origine ou du professeur principal.
- ❸ Des **photocopies des bulletins de l'année scolaire** en cours et des bulletins de l'année scolaire précédente.
- ❹ Le **bulletin du 3^{ème} trimestre** devra être transmis au CREPS (Département Performance Sportive D.P.S.) dès la tenue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Le dossier complet est à envoyer par mail : worldofmanu@yahoo.fr

avant le 27 Mars 2026.

(Aucun dossier ne sera étudié passée cette date)

Les épreuves sélectives spécifiques au volley-ball auront lieu le

Dans le courant du mois d'Avril à la Halle de Volley au CREPS des Hauts de France.

UNIQUEMENT SUR CONVOCATION (Après étude du dossier de candidature, une convocation vous sera envoyée pour la journée de sélection)

DEMANDE DE CANDIDATURE au **Pôle Espoirs VOLLEY-BALL**

PRESENTEE PAR :

NOM :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu :	Département :
Sportif : Tél. port. :	E-mail :	
Parents (ou représentant légal) : M. Mme		
Adresse principale :		
Code Postal :	Ville :	
Responsable 1 : Profession :	Tél. port. :	e-mail :
Responsable 2 : Profession :	Tél. port. :	e-mail :
Nombre de frères et sœurs :		
Taille des parents : Père.....Mère		

SITUATION SCOLAIRE EN 2025 - 2026

Nom de l'établissement :		Téléphone :	
Adresse :			
Classe suivie :	Langues vivantes 1 :	2 :	
Redoublement de cette classe :	Oui	Non	(1)
● Une option ou enseignement de détermination :			

DOIT RENTRER EN SEPTEMBRE 2026

Filière générale : Dans la classe de :			
Pour les Premières, le choix des options se fait parmi les matières suivantes (Entourer les matières voulues) :			
Arts Plastiques, Histoire-Géographie Géopolitique & Science Politique, Humanité Littérature Philosophie, Langues Littérature et Cultures Etrangères (anglais), Mathématiques, Numérique & Science Informatique, Physique-Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Sciences Economiques et Sociales.			
Langues vivantes demandées :	1 :	2 :	
Filière professionnelle : Dans la classe de :			
Langues vivantes demandées :	1 :	2 :	
Régime demandé :	Internat	Demi-pension	Externat (1)
(1) Barrer les mentions inutiles			

Date et signature des parents



Signature de l'élève :

DEMANDE DE CANDIDATURE au Pôle Espoirs VOLLEY-BALL

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS DU CLUB

NOM : Prénom :
Date de naissance : Taille : Poids :
Poste de jeu :
Poste de jeu désiré pour l'avenir : Numéro de Licence

CLUB DE VOLLEY-BALL: **LIGUE:**

- Participation à un championnat : « M13 » Niveau Départemental senior
« M15 » Niveau Régional senior
« M18 » Niveau National senior

- Nombre d'entraînements hebdomadaires :

- Nombre d'années de pratique en club :

- A quels stages ou sélections avez-vous participé ?

- A quelles compétitions nationales avez-vous participé ?

CADRE RESERVE A L'ENTRAINEUR DU CLUB :

NOM : Prénom : Téléphone :

Mail :

Avis sur la candidature :

Signature :

AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

De à Discipline :

De à Discipline :

De à Discipline :

DEMANDE DE CANDIDATURE au Pôle Espoirs VOLLEY-BALL

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITE

NOM : Prénom : Classe :

Participation au sport scolaire :

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Participez-vous à :

- l'A.S. volley-ball : oui non

- l'A.S. autre(s) spécialité(s) oui non

Si oui, lesquelles :

Avez-vous obtenu des titres en sport scolaire ?

Appartenez-vous à une section sportive volley-ball ? oui non Si oui Laquelle ?

.....

Cadre réservé au professeur d'EPS (ou responsable de la section sportive) :

Nom : Prénom : Téléphone : Mail

:

Avis sur la candidature :

Signature :

Cadre réservé au chef d'établissement ou au professeur principal(e) :

L'élève est-il susceptible de réussir une bonne scolarité dans l'orientation demandée ?

Nom et qualité.....

Téléphone et adresse mail :

Cachet et signature :